LA RIVE

14

Mai 2021

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.

Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénèche **goyheneche02@orange.fr** 03 23 38 01 45.

Rejoignez-nous sur **https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr**

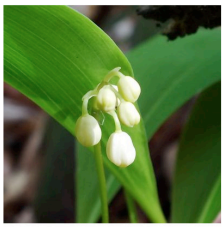

Edito:

Joli mois de Mai! Certes dans un temps plutôt frais, et même glacial, puisque de nombreuses gelées ont abimé nos arbres fruitiers et ralenti l'éclosion de nos parterres de fleurs, la nature s'est parée avec générosité de ses ornements habituels: muguet bleu, genet, muguet blanc, ont parsemé nos bois de leurs couleurs florales... Moins poétique, des gougnafiers ont balancé leurs masques sur les bords de route, ajoutant cette pollution aux autres innombrables immondices...

A part ça, la vie continue aujourd'hui comme hier à Ugny le Gay, calme et tranquille... Il parait que les contraintes liées à la Covid 19 vont être assouplies. Des dates sont établies, mais le calendrier de nos amis politiques collera-t-il avec celui de la propogation du virus?... Nous le saurons bien à temps.

Affaires intercommunales: L'eau que nous buvons est-elle polluée ?...

Le site Reporterre a édité un article sur la pollution des eaux de robinet distribuées en France... Le tableau n'est pas très rassurant...

C'est un article qui fait référence à une étude de l'association UFC-Que choisir, sur la qualité de l'eau potable en France, et surtout sur l'impasse de certaines analyses sur la recherche des produits phytosanitaires dans l'eau que nous buvons... Il existe plus de 700 sortes de produits chimiques utilisés par les agriculteurs pour traiter leurs cultures, et tous les départements ne les recherchent pas en totalité. Le champion d'entre eux en recherche 605, et devinez qui est le plus mauvais élève en France : l'Aisne bien sûr, avec seulement 12 produits recherchés...

Alors, l'eau du robinet à Ugny le Gay, polluée ou pas ?... Peu ou pas d'informations sur la qualité de l'eau distribuée dans notre village. Pas beaucoup non plus sur l'état du réseau d'eau potable... Et inutile aujourd'hui de demander à nos élus municipaux de rendre des comptes, ils ne sont plus responsables de la qualité de l'eau devant leurs concitoyens... La compétence a été transférée à la communauté d'agglomération... C'est donc son Président qui répond de la gestion de la distribution d'eau potable... Mais curieusement, ce sont toujours les élus municipaux qui siègent au Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé, et qui prennent les décisions en lieu et place des élus communautaires...

Le syndicat des Eaux du Bois l'Abbé, c'est ce très vieux syndicat qui a été créé il y a plus d'un demi siècle pour traiter et distribuer l'eau sur le périmètre d'une dizaine de communes, lorsque dans les années 70, les dernières communes qui n'avaient pas l'eau courante se sont équipées d'un réseau de distribution d'eau potable...

Ce réseau est donc aussi vieux que le syndicat, on peut donc se demander dans quel état il se trouve aujourd'hui...

Car depuis sa création, ce syndicat a dû faire face à quelques coups durs qui n'ont pas arrangé ses affaires... D'abord la fermeture du captage du lieu-dit «le Bois l'Abbé» (d'où le syndicat tire son nom)... La présence d'atrazine, un puissant herbicide interdit en 2001, mais qui s'est retrouvée dans la nappe phréatique de la zone de captage quelques années plus tard.

Et puis plus récemment, l'affaire du renouvellement de la station de defférisation : un imbroglio politico-juridique qui n'en finit pas... Le problème avait été évoqué dans un bulletin municipal d'avril 2017 (Hélot n° 21)... Le syndicat s'est doté d'une station de traitement des eaux "flambant neuve", mais qui ne fonctionne pas correctement... Et l'affaire ayant été traitée par une multitude d'intervenants, ceux-ci se renvoient tous la balle en niant leur reponsabilité dans le disfonctionnement des installations. Le problème perdure depuis plus de cinq ans et n'a apparemment pas trouvé de solutions...
UFC-Que Choisir a édité une carte de France de l'état de l'eau potable dans chaque commune. Voilà ce qu'on peut y lire pour Ugny le Gay:

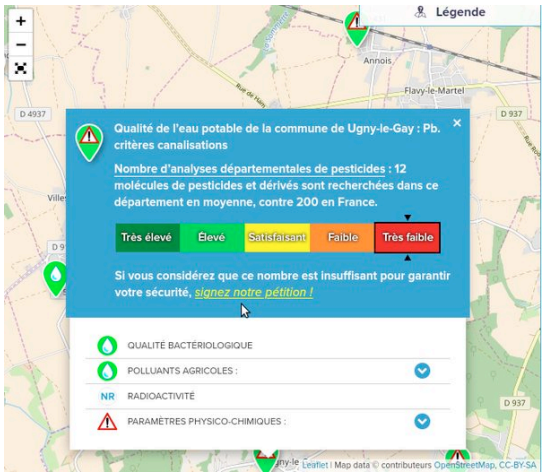

On y voit que l'eau du robinet est jugée de niveau très faible, compte tenu de présence de plomb et de la vétusté des canalisations... Phénomène qui s'additionne au fait que l'ARS ne contrôle la présence de seulement 12 produits phytosanitaires lors de ses analyses d'eau...
Qu'en pensent nos responsables?... Interrogé sur le sujet, un délégué intercommunal n'en sait pas beaucoup plus que nous... Il est vrai que la gestion du syndicat des eaux dont nous dépendons gère ses affaires dans l'opacité la plus complète... Aucun rapport sur l'eau annuel, que la loi rend pourtant obligatoire n'a été rédigé depuis 2015... Et ce n'est pas le transfert de la compétence "eau potable" à la communauté d'agglomération qui va changer beaucoup les choses... A moins que celle-ci ne mette délibérément "les pieds dans le plat"...

Les affaires Municipales…
Des documents comptables pas très fiables...

Pour suivre et commenter les affaires municipales, nous avons sollicité la Mairie pour que l'on nous communique les documents comptables de l'année 2020, comme la loi nous y autorise. Madame la Maire nous a donc transmis le grand livre des comptes et le compte administratif de l'année écoulée, documents que nous avons largement commenté dans le **numéro 13** de **"la Rive"**.

Cependant, une rumeur nous est parvenue que les chiffres utilisés dans mes commentaires n'étaient pas les bons... Un détail m'avait déjà mis la puce à l'oreille: l'article 60611 n'avait pas les mêmes montants sur les 2 documents (269,80 € pour l'un, 410,86 € pour l'autre)... Nous avons donc sollicité l'envoi du compte administratif voté par le Conseil et validé par la Préfecture. Et là, ô surprise, encore des chiffres qui ne correspondent pas... Pratiquement aucun article concernant la rémunération du personnel n'est similaire sur les deux documents...
Comment interpréter dès lors le manque de fiabilité de ces différents documents?...
_l'interprétation polémique: Madame la Maire "se fout de notre gueule"! Elle veut nous tourner en ridicule, et nous fournit des informations "bidon" afin de saboter notre travail d'analyse...
_l'interprétation "compatissante": Madame la Maire a voulu nous faire plaisir et nous a fourni des documents qui n'étaient pas définitifs car certaines dépenses engagées n'étaient pas encore comptabilisées... Mais alors pourquoi certaines dépenses de la première version sont-elles supérieures à la deuxième?...
_ l'interprétation "critique et objective": la gestion municipale est une gestion bipolaire, construite par deux entités, le Maire, ordonnateur des dépenses, et le trésorier public, comptable et payeur de ces mêmes dépenses. Ce représentant des finances publiques délivre, pour chaque année d'exercice du budget municipal, un document, le compte de gestion, qui doit être, au centime près, identique au compte administratif. Peut-être que le trésorier a comptabilisé des choses sur le budget précédent, ou sur le suivant, qui ont faussé les comptes municipaux... Il a donc imposé à Madame la Maire de modifier ses documents, afin que compte de gestion et compte administratif correspondent... Et naturellement, Madame la Maire a obtempéré comme un bon petit soldat... A moins que...

A moins que "l'entourloupe" soit plus profonde et que le fait de présenter un exercice en déficit ne soit pas très bien vu des services préfectoraux... On a donc déplacé quelques dépenses de 2020 vers 2021, quelques recettes de 2021 vers 2020, et on a pu ainsi présenter un compte administratif et de gestion convenables afin de pouvoir affirmer, comme notre secrétaire de Mairie: "les finances de la commune sont saines..."

Cela dit, présenter un budget en équilibre semble être le cadet des soucis de notre Conseil Municipal. N'a t-il pas voté le budget primitif 2021 avec un solde négatif de **60 104,87 €**?